

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
3 MARS 2020

DATE d'AFFICHAGE
17 MARS 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	25
Votants :	30

L'an deux mille vingt,

le 10 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mmes Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - Nathalie CALLE, - MM. Alain DANIEL, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Monique LE THIEC, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Mme Christine SAVARY.

M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

Mme Christine SAVARY donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Maryvonne TATARD a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°30-2020 – ADMINISTRATION GENERALE - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE SUITE A UNE DEMISSION**

Le Président informe que, par courrier du 16 décembre 2019, M. Daniel BOURZEIX, Maire de La Roche-Bernard et Conseiller Communautaire a démissionné de ses fonctions.

L'article L. 273-12 II. du Code Electoral prévoit que, dans une commune de moins de 1 000 habitants, lorsque le siège d'un Conseiller Communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le premier membre du conseil municipal, n'exerçant pas déjà le mandat de conseiller communautaire, pris dans l'ordre du tableau des élections.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire d'installer Mme Monique LE THIEC en qualité de Conseillère Communautaire, à compter de ce jour, afin de remplacer M. Daniel BOURZEIX, Conseiller Communautaire démissionnaire.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la nouvelle composition du Conseil Communautaire d'Arc Sud Bretagne :

Ambon	Bernard AUDRAN Jean-Louis GACHE Bernadette GRIGNON
Arzal	Marie-Odile JARLIGANT André PAJOLEC Nathalie CALLE
Billiers	Régine ROSSET Bertrand ROBERDEL
Damgan	Jean-Marie LABESSE Alain DANIEL Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY
La Roche-Bernard	Bruno LE BORGNE Monique LE THIEC
Le Guerno	Gérard GUILLOTIN Odile ORJUBIN
Marzan	Denis LE RALLE Colette BENOIT Eric LIPPENS
Muzillac	Joseph BROHAN Christine SAVARY Michel CRIAUD Marie-Thérèse CABON Jean-Pierre PRUNAUT
Nivillac	Alain GUIHARD Béatrice DENIGOT Guy DAVID Pierre PRAT
Noyal-Muzillac	Patrick BEILLON Maryvonne TATARD Jean-Claude FOUCRAUT
Péaule	Christian DROUAL Yvette LOUER Jean-François BREGER Mireille LUCAS
Saint-Dolay	Joël BOURRIGAUD Yoann COLPIN Emmanuelle GONÇALVES

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 17/03/2020
Le Président,

